

Pressé pour la seconde fois de déclarer s'il avait des révélations à faire, il a répondu négativement, ainsi que la première fois.

Le condamné, assisté de l'aumônier et soutenu par les aides de l'exécuteur, s'est alors dirigé vers l'échafaud et en a monté les marches sans faiblesse, après avoir encore une fois embrassé la digne prêtresse qui lui offrait les consolations de la religion.

Quelques secondes plus tard, tout était terminé.

M. de La Pommerais annonce l'intention de passer dans une maison religieuse le reste de ses jours.

On raconte au Palais que pendant le séjour de La Pommerais au dépôt des condamnés de la Roquette, une missive lui a été adressée de Hongrie par un homme de lettres de ce pays. Dans cette lettre de près de quatre pages d'écriture en français, le signataire, après lui avoir, dit-on, témoigné le chagrin que lui causait sa condamnation et exprimé ses sentiments de bienveillance, le pria de vouloir bien lui faire envoyer le manuscrit ou une copie du drame qu'il avait écrit dans la prison de Mazas et dont il a été fait mention pendant les débats de la Cour d'assises, lui donnant l'assurance qu'il le ferait représenter dans un bref délai sur l'un des principaux théâtres de Hongrie, où il était certain qu'il obtiendrait un grand et légitime succès, etc., etc.

Conformément aux règlements, cette lettre a dû être ouverte en arrivant au greffe de la prison. On ne dit pas si elle a été communiquée au destinataire, qui n'avait plus d'ailleurs en sa possession son drame, saisi par la justice et placé avec les autres pièces du procès.

Une dépêche, reçue hier au Jockey Club de Paris annonce que *Fille de l'Air* est arrivé deuxième, mardi dernier, aux courses d'Ascot, dans les Prince-of-Wales stakes, gagnés par *Ely*, à M. Cartwright. Malgré la course de dimanche et les fatigues du voyage, *Fille de l'Air* a donc battu, en arrivant deuxième, l'élite des chevaux anglais. Cette épreuve doit placer bien haut *Vermout* qui a battu si facilement la pouliche de M. de Lagrange. A la même réunion d'Ascot, le *Bearnais*, à M. de Lagrange, a gagné le prix du Grand-Standard-Plate.

Après la victoire de *Vermout* dans le grand prix de Paris, M. Schickler a refusé cent mille francs de son étalon *The-Nabob*, père du poulain de M. Delamarre, de *Bois-Roussel* et de plusieurs des meilleurs chevaux de l'année. Il est heureux que cet offre ait été refusée, car elle devait avoir pour résultat le départ pour l'Angleterre de ce reproducteur d'élite. Une autre proposition on aurait été faite à M. Schickler. M. Roderer lui a offert de lui louer *The-Nabob* pour la monte de 1865, au prix de 25,000 francs.

Nous lisons dans le *Sport* :

De même que Paris, il y a deux ans, avait envoyé sa bouquetière à Epsom, Londres, cette fois, nous a envoyé l'une des notoriétés typiques de ses réunions de courses, l'excentrique et célèbre *Joey-Jones*. Ce personnage a pour mission de faire partie de toutes les réunions de sport et de les divertir. Il suit les courses, les pugilats, les tris au pigeon, dont il défraye les assemblées par ses joyeux contes. C'est une sorte de *Triboulet* public ; il fait rire, c'est vrai, mais il est saltimbanque, boxeur, jockey, nageur et sauveteur au besoin ; nul ne jette mieux que lui son chapeau en l'air et ne pousse un plus retentissant hurrah ou des *cheers* plus en situation. Vient-on à se heurter dans une foule, il trébuche, roule par terre et feint d'être blessé pour faire naître une émotion qui bientôt se change en rire.

Monté sur un cheval de manège parfaitement dressé, s'il voit tomber un mouchoir près de lui, son cheval s'avance et ramasse le mouchoir avec ses dents et le rend à celui qui l'a laissé tomber. *Joey-Jones* jappe au besoin, glousse et miaule ; c'est un *bonnet-en-train*. Il imite la clarinette, le clairon et les castagnettes ; il chante comme un ténor de 80,000 francs d'appointments réduit à 600 fr. par des malheurs de larynx, saute comme un *Léopard* estropié et déclame comme le *Kemble* d'un théâtre forain.

Son costume, dimanche, était calme comparé à ce qu'il est parfois : pantalon blanc, jaquette blanche, chapeau blanc le tout bordé de laine rouge ou de soie rouge ; une large ruban rouge en sautoir sur le gilet ; la poitrine dispersée de médailles commémoratives et une lorgnette en sautoir par dessus la jaquette.

On sait qu'aux dernières courses M. Lupin a prêté son jockey Kitchner à M. Delamarre pour monter *Vermout*.

M. Delamarre, pour remercier cet excellent jockey, lui a offert 5,000 fr.

On dit aussi que Kitchner avait fait quelques paris pour son compte personnel et qu'il a dû réaliser ainsi 17 à 18,000 fr.

Le public accueille avec empressement les anecdotes relatives à Meyerbeer. En voici une, dit le *Pays*, qui se rapporte au *Pardon de Piémont*.

On sait qu'à l'un des moments les plus dramatiques de l'œuvre, le tonnerre se fait entendre avec une saisissante réalité. Aux répétitions, le tonnerre de l'Opéra-Comique ne satisfaisait point Meyerbeer, et à chaque audition sa préoccupation était évidente.

Je ne suis point content de votre tonnerre, répétait-il à M. Nestor Roqueplan, alors directeur de l'Opéra-Comique. Ce besoin de tonnerre devint une idée fixe. Meyerbeer errait çà et là, interrogeant tous les bruits, analysant les divers

roulements de voiture, lorsqu'il trouva enfin un beau matin ce qu'il cherchait, devant une maison en démolition, au coin de la rue du Faubourg-Montmartre. Il se transporta en toute hâte à l'Opéra-Comique.

Il me faut, s'écria-t-il, un long tuyau en planches et des gravois.

On confectionna immédiatement les objets demandés et l'expérience commença.

Ce n'est pas encore cela, dit Meyerbeer, le bruit est trop sec ! Il me semble qu'un objet en plomb remplirait mieux le but.

M. Roqueplan fit lancer un vieil encrier. — Parfait ! exclama le Maître. Eh bien mon cher Nestor, procurez-vous une centaine de bisciaïens.

Impossible !

Comment, impossible ?

Impossible ! il faut une autorisation.

C'est bien, répliqua Meyerbeer, je m'en charge.

Et il écrivit à ce sujet au maréchal Vaillant, ministre de la guerre. Le maréchal prit gaiement la chose et fit répondre à Meyerbeer que l'arsenal de Vincennes était à sa disposition.

A partir de ce moment, les machinistes sous les ordres du maître, commencèrent de sérieuses études sur l'art d'imiter le tonnerre en lançant des bisciaïens dans un canal de bois.

On lit dans le *Courrier de l'Isère* : Hier matin, une hirondelle qui a son nid dans la tour Saint-André a causé une véritable émotion aux habitants des maisons voisines. En tournant autour du clocher, la malheureuse petite bête s'était, on ne sait comment, embrochée ou peu s'en fallait, sur la pointe du paratonnerre de l'ancienne prison. Ses cris d'alarme, les mouvements et les efforts que faisait ses compagnes pour l'arracher à ce supplice ont attendu un troupier sentimental qui, se devouant pour ce sauvetage, est monté sur le toit et a fort habilement desampalé l'hirondelle au moyen d'une baguette.

La supplicie s'est empressée de prendre son vol et d'aller rejoindre sa famille désolée et reconnaissante.

Un plaisant prétend avoir assisté hier à un conciliabule des hirondelles en garnison à Grenoble, dans lequel on aurait voté des remerciements unanimes et une baguette d'honneur au sauveteur des oiseaux.

S'il est vrai que l'amitié des hirondelles porte bonheur, voilà un soldat menacé d'un bâton de maréchal de France.

On juge à Bologne une affaire qui mérite bien mieux que le procès La Pommerais l'attention générale. C'est celle d'une association de 105 malfaiteurs qui ont commis toutes sortes de vols et de crimes. Ils se sont soulevés dans une audience ; mais on avait eu soin de les enfermer dans une grande cage de fer, construite dans la salle des assises. A défaut d'action, ils sont forcés de se borner aux injures et aux insultes aux témoins à charge.

On écrit de Moscou que l'encombrement des prisons dans cette ville est toujours très grand, et, bien que l'ouverture de la navigation de l'Okta et du Volga permette d'expédier des convois plus considérables, le nombre des détenus polonais de passage à Moscou se maintient en moyenne à 3,000. Parmi ces prisonniers, on voit beaucoup de jeunes gens de dix-huit et de dix-sept ans, et même des enfants de douze et treize ans.

Les détenus sont divisés en trois classes selon leur position sociale. Ceux qui font partie de la dernière classe ont droit à un subsidé de 8 copecks (32 centimes) par jour pour la nourriture de chaque homme. Cette somme, qui ne leur est point remise, est employée directement par l'administration pour leur fournir des aliments. Dans la seconde classe, chaque homme reçoit en espèces 15 copecks (60 centimes) qu'il emploie à se nourrir comme il l'entend.

On assure que le directeur de l'*International Company*, de Londres, M. Hope, vient de conclure définitivement, avec le gouvernement russe, un traité pour la construction d'un chemin de fer de Moscou à Sebastopol. Les travaux commenceraient dans le courant de l'année.

Un Berlinois, M. X... possédait une assez grande fortune. Son père, au contraire, à la suite de plusieurs revers, était tombé dans un dénûment absolu et s'était vu contraint de recourir à la générosité de son fils. Celui-ci repoussa durement la requête du vieillard, qui, pour ne pas mourir de faim, dut solliciter l'intervention de la justice.

M. X... fut condamné à fournir à son père une pension alimentaire. Mais M. X. avait pris ses précautions. Présentant que, s'il se refusait à s'exécuter, une opposition serait mise sur ses revenus, il prit le parti de céder sa fortune à son oncle paternel.

Le malheureux père se voyait de la sorte enlever sa dernière espérance. Il protesta que la cession était fictive et que son fils n'y avait recouru que pour échapper à l'exécution du jugement. Mais il eût fallu pouvoir le prouver, et, loin d'être à même d'intenter un procès coûteux, le vieillard manquait des choses les plus nécessaires à la vie.

Un événement imprévu vint tout changer. L'oncle mourut subitement et sans tester. N'ayant pas de famille, la fortune revint de droit à son plus proche parent, c'est-à-dire à son frère.

On comprend le reste. Aujourd'hui les rôles sont intervertis. Le père est riche et son fils pauvre. Ce qui doit surtout ajouter à l'exaspération de ce dernier, c'est qu'il ne peut invoquer le fait d'une cession fictive, la loi interdisant formellement ce genre de transaction.

Il vient de mourir, à Glasgow, une vieille demoiselle, nommée Betsy Miller, qui dans sa jeunesse, s'étant pris d'un goût subit pour les spéculations maritimes, acheta un vieux brick et le commanda elle-même. Ses voyages furent si heureux qu'elle parvint à payer une dette de 700 livres sterling, à se maintenir dans l'aisance et à élever deux petites sœurs restées à sa charge.

Voici, dit l'*International* de Londres, une histoire toute fraîche, elle date d'hier :

Les assises viennent de s'ouvrir. Un nommé James P... vient s'asseoir sur la sellette, entouré de deux gardiens. Il est accusé d'avoir volé une montre le jour de l'arrivée de Garibaldi.

James P... est un gaillard fort connu parmi les pugilistes et amateurs de boxes. Il passe même, sans une passion très prononcée pour le vol à la tire, pour être un charmant garçon très spirituel et très gai en société.

Or ne voilà-t-il pas que sur les douze jurés, il y en a dix qui ont une profonde vénération pour la boxe, les boxeurs et les boxes. Ils connaissent tous l'accusé, dont la culpabilité est parfaitement démontrée par les témoins. Mais ils n'osent le condamner ; il est si gai ! si gentil ! Et cependant ils ne peuvent, malgré le brillant plaidoyer du *counsel for the defence*, l'acquiescer complètement. Et la conscience donc ! que faire ?

Après un quart d'heure de délibération, ils rapportent le verdict suivant :

Nous, le jury, trouvons l'accusé coupable, mais... nous lui pardonnons.

Vous ne pouvez, dit le président, pardonner à un coupable. Le gouvernement seul jouit de cette prérogative. Retirez-vous, messieurs les jurés, et amenez votre verdict. Si vous croyez toujours l'accusé coupable, déclarez-le tel, et si vous avez des velléités d'indulgence, eh bien ! recommandez-le à la clémence (to mercy) !

Au bout de quelques minutes, le jury rentre dans la salle d'audience, et le chef des douze s'exprime ainsi :

Nous le jury, trouvons que l'accusé n'est pas coupable, et émettons l'espoir qu'il ne recommencera plus.

Cette déclaration fut reçue par des éclats de rire que les huissiers de service eurent beaucoup de peine à réprimer et comme de raison, elle ne fut pas plus admise par le président que la précédente.

Le jury est donc renvoyé une troisième fois. Jugeant alors, dans sa sagacité peu ordinaire, que James P... avait reçu la leçon qu'il méritait, il rapporta un verdict pur et simple de non-culpabilité.

Que l'on vienne médire encore de la boxe !

Navez-vous point là une preuve incontestable de son utilité ?

Et dire que cela se passe en l'an de grâce 1864, à Londres, la ville qui se prétend la plus civilisée du globe !

TIRAGE. Irrévocablement JUIN.

(Rapproché en JUIN par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.)

LOTÉRIE MOBILIÈRE.

TIRAGE DE 360 LOTS ET DU GROS

LOT DE 100,000 FRANCS POUR 25 C<sup>e</sup> ; et mise en vente, aujourd'hui, dans toute la France, des billets à 25 c. d'une *Nouvelle Grande Loterie*, — très-intéressante — elle a pour titre :

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES

INFIRMES ET INCURABLES.

Elle est très-importante : 603 lots en espèces. Capital, QUINZE CENT MILLE FRANCS. — (Lots de 150,000 fr., — 10,000 fr., — 5,000 fr., etc.)

Jusqu'à dimanche 12 juin, billets à 25 c. de la *MOBILIAIRE (tirage juin)*, — et billets de la *Grande Loterie des ENFANTS PAUVRES*, chez tous libraires et débitants de tabac (dans toute la France).

On peut aussi adresser (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, CINQ francs pour recevoir VINGT billets assortis de ces deux Grandes Loteries. — On participera aux chances de gain des 974 lots, — parmi lesquels sont les lots de 5,000 fr., — 10,000, — 100,000 et 150,000 francs.

7744

La Monographie des Hémorrhoides

par le docteur A. LERAS, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérissons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8<sup>e</sup>. Prix 4 fr. A Paris, 14, rue de l'Echiquier. (Consult.) 6937

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juin.

Le marché est faible au début malgré la prolongation de l'armistice.

Plus tard il s'est un peu raffermi, mais pour faiblir ensuite.

Du reste, les affaires ont été fort restreintes. La rente et l'italien ont montré beaucoup de fermeté relative.

La première, ouverte à 66.95, son cours le plus bas, a fermé à 67.05, son cours le plus élevé.

L'italien a fait 70.50 et reste à 70.40.

L'Espagnol s'est tenu de 1140 à 1130, l'Espagnol de 640 à 636.25.

La Société Générale est à 647.50.

Les chemins et les valeurs industrielles restent dans les cours d'hier.

Cours moyen du comptant :

3 1/2, 66.82 1/2.

4 1/2, 93.52 1/2.

Banque de France, 3,380.

Crédit foncier, 1,247.50.

Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 9 JUIN.		DU 10 JUIN.	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66.90	66.80	66.80	66.90
Dito fin cour.	67.10	67.05	67.95	67.65
4 1/2 0/0 cpt.	93.40	93.40	93.55	93.55
Dito fin cour.				
Oblig. Trésor	442.50	445	442.50	445
Banq. de France	3365	3375	3380.00	3380.00
Crédit foncier				
estamp. cpt.	1250	1250	1250	1245
Dito fin cour.	1250	1250	1250	1245.75
De nouv. cp.	1210	1210	1210	1210
Dito fin cour.	1210	1210	1215	1215
Gré. mobilière				
comptant.	1135	1130.50	1132.50	1133.50
Dito fin cour.	1142.50	1136.25	1135	1133.75
comptoir nat.				
comptant.	830	830	835	825
Dito fin cour.	830	830	830	827.50
GEN. DE FER				
Orléans. cpt.	872.50	872	873.75	865.
Dito fin cour.	872.50	875	870	867.50
Nord, compt.	990	992.50	995	992
Dito fin cour.	995	995	995	992.50
Est, comptant	465.75	463.75	465	462.50
Dito fin cour.	465	465	466.25	465
Paris-Lyon-				
Méditer. cpt.	868	875.75	868.75	875.75
Dito fin cour.	865	875	872.50	867.50
Midi, compt.	652	651.20	655	652.50
Dito fin cour.	652.50	652.50	653.75	653.75
Ouest, compt.	500.00	500	500	500
Dito fin cour.				
Genève, comp				
Dito fin cour.				
Dauphiné, cpt				
Dito fin cour.				
Ardennes, cpt				
Dito fin cour.				
Alger compt.				

AVIS

A Messieurs les Propriétaires et Industriels.

Messieurs,

Il y a peu de temps, nous vous avons adressé une circulaire vous annonçant que nous venions d'établir, à Tourcoing, des ateliers pour l'exécution des travaux de fontainerie nécessaires à l'établissement des conduites d'eau dans l'intérieur des usines, jardins ou maisons d'habitation de Tourcoing et Roubaix.

Depuis cette époque, nous n'avons cessé d'apporter au choix de nos appareils tous les soins qui étaient en notre pouvoir, afin d'offrir une garantie sérieuse à la bonne exécution de nos travaux.

Nous avons aimé à réunir tous les perfectionnements introduits dans la construction des appareils de fontainerie dont, pour la vente de plusieurs, nous sommes seuls dépositaires dans les deux villes.

En présence des avantages que nous avons rencontrés, nous avons résolu d'établir, sur le tarif mis en vigueur par les villes de Roubaix et Tourcoing, un rabais de :

3 0/0 sur les conduites en fonte ou en plomb ;

10 0/0 sur tous les appareils, métaux, fournitures diverses, main-d'œuvre, etc.

Nous espérons que vous vous rendrez compte de l'importance de cette réduction. Vous trouverez dans nos ateliers un approvisionnement de tuyaux en fonte, plomb, tôle plombée et bitumée, des robinets en bronze ou en cuivre de différents modèles, des bouches à incendie de toutes dimensions, munies de tuyaux en toile, en caoutchouc, en cuir cousu et en cuir cloué avec raccords comprenant lance d'incendie et pomme d'arrosage.

Pour les jardins d'agrément, nous possédons un choix très-varié de modèles pour jets d'eau que nous ne livrons qu'après avoir été essayés en votre présence. Un appareil est placé dans notre établissement pour cet essai. Indépendamment de tous ces travaux relatifs à la fontainerie, nous venons de joindre à nos magasins un atelier spécial pour la galvanisation des fers en barres et en feuilles.

Nous nous occupons particulièrement de la construction des seaux et pots pour filatures, en tôle ordinaire ou galvanisée et dont nous pouvons garantir l'extrême solidité par l'expérience qui en a été faite dans plusieurs usines de Tourcoing.

Dans l'attente de vos ordres, veuillez, Messieurs, recevoir nos salutations respectueuses.

ALEXANDRE DHAL et C<sup>e</sup>

Rue du Pouilly, 14, à Tourcoing.

Nota. Sur demande écrite, nous nous rendons immédiatement à domicile.

Prix des huiles à Lille, le 11 juin.

Colza.	..	..	..	..	..
Idem étrangères.	..	..	..	..	..
Oilette bon goût.	..	..	..	..	..
Cameline.	..	..	..	..	..
Chanvre.	..	..	..	..	..
Lin du pays.	..	..	97	..	..
Id. étranger.	..	..	94.50	..	..
Huile épurée pour quinquet	..	..	..	..	..
Id pour réverbère.	..	..	100	..	..

	GRAINES (l'hect.)	TOURTEAU. (100k.)
Colza.	28	16 00 à 16 50
Orléans.	28	15 50
Id. rouss.	28	..
Cameline.	24	16
Chanvre.	14	14 50
Lin du pays.	29	30 50

KERMESSES.

Dimanche 12 juin.

Beaucamps.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

MM. HENRI AGENET et C<sup>ie</sup> Succursales du *Credit commercial*. Agence générale de renseignements et de courtiers. Fondée en 1853 par M. Alfred Agenet, ont l'honneur d'informer le commerce que moyennant un abonnement annuel de 100 fr., ils répondent à toute demande de renseignements sur la solvabilité et la moralité de qui que ce soit de France ou de l'étranger ; se chargent des reconyements litigieux anciens ou récents de leurs abonnés, ne prenant que 5 % sur les recettes de France, 10 % sur celles de l'étranger ; gardant à leur charge tous les frais, qu'ils font ou laissent faire par leurs correspondants.

Ils accèdent leurs abonnés ou représentants de ces derniers auprès de leurs divers succursales et envoient gratuitement à leurs abonnés, toutes les semaines, les journaux : le *Credit commercial* et le *Bulletin mensuel*.

Adresser toute demande d'abonnement à M. J. Reboux, 56, Grande-Rue, à Roubaix, et à MM. H. Agenet et C<sup>ie</sup>, 8, rue du Sentier, à Paris.

Succursale à Lille, 56, rue Impériale.

OBLIGATIONS COMMUNALES

DE 100 FRANCS

REMBOURSABLES A 200 FR.

La CAISSE MOBILIERE, SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT PROVINCIAL ET COMMUNAL émet à 100 fr. des obligations en représentation des prêts faits aux Communes et Provinces remboursables par annuités en 60 ans à 200 fr.

Le tirage en sera effectué le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

Elles offrent les mêmes garanties que celles émises en représentation de gages hypothécaires.

Elles donnent 5 0/0 d'intérêt et une prime de remboursement égale au capital d'émission, avantages que ne donnent même pas les obligations de chemins de fer.

Ces obligations ne figurent pas encore sur la cote de Paris. La Compagnie a organisé dans ses bureaux une caisse spéciale de remboursement au pair, sous la réserve des intérêts.

S'ADRESSER :

A la Caisse de Paris, rue Drouot, 24 ;

A Turin, rue Saint-Philippe, 2 ;

A Genève, chez MM. Pictet frères.

A ROUBAIX, chez M. Ecrepont-Brasme Banquier.

BAISSE DE PRIX

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES,

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, (l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris),